



## **Déclaration annuelle des émissions polluantes**

- Rejets 2016 -

**Établissement : CELSA FRANCE- ACIERIE ATLANTIQUE**  
**Date : 28/02/2017**  
**Commune : BOUCAU**  
**Code postal : 64340**

## Section propriétés

### Identité de l'exploitant(A)

Nom de l'exploitant	CELSA FRANCE-ACIERIE DE L'ATLANTIQUE
Forme juridique	SAS
Numéro SIREN	400212700
Choix du référentiel pays (0: Etranger, 1 : France )	Oui
Adresse du siège social	Rond point Claudius Magnin
Code postal	64340
Ville	BOUCAU
Pays	FRANCE
Société mère	Groupe CELSA ATLANTIC

### Informations relatives à l'établissement(B)

Nom de l'établissement	CELSA FRANCE- ACIERIE ATLANTIQUE
Adresse du site d'exploitation	ROND POINT CLAUDIUS MAGNIN
Code postal	64340
Ville	BOUCAU
Nom du propriétaire	Groupe CELSA
Choix du référentiel géographique (0: WGS84, 1 : Lambert II )	Oui
Coordonnées en Lambert II étendu X	289400.0
Coordonnées en Lambert II étendu Y	1844300.0
Activité principale de l'établissement	Sidérurgie
Code APE	24.10Z
N° SIRET	40021270000027
Production annuelle	659000
Nombre d'installations	1
Nombre d'employés	181 employés (au 31/12/16)
Informations complémentaires	<a href="http://www.celsafrance.com">www.celsafrance.com</a>
Carrière	non
Production maximale autorisée par an	
Production moyenne autorisée par an	
Date de fin d'autorisation	
Type de carrière Ciel	
Type de carrière Eau	

### Informations complémentaires relatives à l'établissement(C)

numéro NIM FR000000000000100

Code établissement d'identification de l'établissement ou autre numéro 052.02511

- 2 -

Numéro SIGAL d'identification de l'établissement ou

*autre numéro attribué par l'inspection*

<b>C1 : L'établissement comporte au moins une installation visée par la directive européenne n°2003/87/CE (quotas d'émission de gaz à effet de serre)</b>	oui
<b>C1-1 : Dioxyde de carbone : CO2</b>	oui
<b>C1-2 : Protoxyde d'azote: N2O</b>	non
<b>C1-3 : Perfluorocarbures : PFC (CF4 et C2F6)</b>	non
<b>Activité au sens de la directive Quotas</b>	Production de fonte ou d'acier
<b>Activité au sens de la directive Quotas</b>	
<b>Activité au sens de la directive Quotas</b>	
<b>Activité au sens de la directive Quotas</b>	
<b>Activité au sens de la directive Quotas</b>	
<b>C2 : L'établissement comporte au moins une installation visée par l'annexe I du règlement (CE) N°166/2006 sur la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (dit règlement E-PRTR)</b>	oui
<b>Activité au sens du règlement E-PRTR</b>	2.(b)
<b>Justification décochage Activité E-PRTR</b>	
<b>C31 : au moins une installation de combustion de puissance supérieure à 20 MW th (rubrique 2910)</b>	non
<b>C32 : une grande installation de combustion de puissance supérieure à 50 MW th (directive GIC 2001/80/CE &amp; directive IED 2010/75/UE)</b>	non
<b>C33 : une installation d'incinération de déchets industriels (capacité supérieure à 10t/j)(rubrique 2770 ou 2771)</b>	non
<b>C34-1 : au moins une des activités utilisant des solvants organiques, visées au chapitre V de la directive IED</b>	non
<b>Quantité de solvants consommés (kg/an) (PGS : I1 - O8)</b>	
<b>C34-2 : l'exploitant a mis en œuvre un schéma de maîtrise des émissions (SME)</b>	non
<b>C34-3 : au moins une activité utilisant des substances ou mélanges auxquels sont attribuées ou sur lesquels doivent être apposées les mentions de dangers H340, H350, H350i, H360D ou H360F par le règlement 1272/2008/CE du Conseil et / ou émettant des composés organiques volatils halogénés auxquels est attribuée, ou sur lesquels doit être apposée la mention de danger H341 ou H351 (anciennes phrases de risques R40, R45, R46, R49, R60, R61 ou R68)</b>	non
<b>C35 : une usine d'incinération d'ordures ménagères (rubrique 2770 ou 2771)</b>	non
<b>Performance énergétique</b>	
<b>C40-1 : Etablissement prélevant plus de 50 000 m3 d'eau par an sur le réseau d'adduction d'eau potable ou 7000m3 d'eau par an dans le milieu naturel</b>	oui
<b>C40-2 : Etablissement apportant à l'eau rejetée plus de 100 mégajoules par an pour les rejets en mer ou</b>	non

<b>10 mégathermies par an pour les rejets en rivière, pour la période du 1er avril au 31 décembre</b>	
<b>C41 : autosurveillance des émissions dans l'eau</b>	oui
<b>C42 : autosurveillance des émissions dans l'air</b>	oui
<b>C44 : paiement de la TGAP rejets atmosphériques</b>	oui
<b>C46-1 : installation produisant ou expédiant des déchets dangereux en quantité supérieur à 2t/an</b>	oui
<b>C46-2 : installation produisant des déchets non dangereux en quantité supérieure à 2000t/an et relevant des établissements E-PRTR (C2)</b>	oui
<b>C47 : installations de traitement de déchets dangereux</b>	non
<b>C47-2 : Installations de transit ou regroupement de déchets dangereux</b>	non
<b>C48 : installations de stockage, d'incinération, de compostage ou de méthanisation de déchets non dangereux ou inertes ou une installation de traitement de déchets non dangereux bénéficiant de la sortie du statut de déchet</b>	non
<b>Capacité restante</b>	
<b>C48-0 : installation de stockage de déchets non dangereux (rubrique 2760-2)</b>	non
<b>C48-1 : installation dispose-t-elle de torchères de biogaz ?</b>	non
<b>C48-2 : installation dispose-t-elle d'installations de valorisation du biogaz ?</b>	non
<b>C48-3 : installation exporte-t-elle du biogaz en dehors du site (mise sur le réseau de gaz ou livraison à un industriel) ?</b>	non
<b>Volume de biogaz exporté (1100m3)</b>	
<b>Teneur en CH4 (%)</b>	
<b>C48-4 : installation de stockage de déchets inertes (rubrique 2760-3)</b>	non
<b>C49 : installation exerçant une des opérations de traitement de déchets suivantes : traitement en milieu terrestre (ex:épandage de boues) ou injection en profondeur</b>	non
<b>Volume de boues épandu</b>	

## Section eau

### Définition des types de rejet(D1)

libellé	Type de rejet 2	Volume annuel rejeté (m3)	Nom de la station d'épuration extérieure	Nom du milieu récepteur final	Chaleur rejetée (Mth/an)
Rejet direct dans le milieu	I	2648.0		Adour entre Lahonce et la butte littorale	
Via une station d'épuration ext.	R				

### Informations sur les rejets dans l'eau(D2)

Type rejet	Masse émise totale(kg)	Masse imp. (kg)	Masse accidentelle	Référence de la méthode	Designation abrégée ou brève description de la méthode	methodeutilisée	masse émise retenue (kg)	Rend. Epur.(%)	Rej. final (kg)	Norme(s) appliquée(s)	Valeur de la limite de quantification (en kg/m3)	Valeur moyenne des mesures (en kg/m3)	Volume du rejet (en m3)
Cyanures (CN total)	I	0.026			INT		M	0.026		0.026	(NF EN ISO 11885:1998)		
Etain et ses composés (Sn)	I	0.044			INT		M	0.044		0.044	(NF EN ISO 11885:1998)		
Cadmium et ses composés (Cd)	I	0.003			INT		M	0.003		0.003	(NF EN ISO 11885:1998)		
Composés organohalogénés (AOX)	I	0.397			AUT	MAO/MO04 selon ISO 10301	M	0.397		0.397			
Zinc et ses composés (Zn)	I	1.679			INT		M	1.679		1.679	(NF EN ISO 11885:1998)		
Plomb et ses composés (Pb)	I	0.077			INT		M	0.077		0.077	(NF EN ISO 11885:1998)		
Nickel et ses composés (Ni)	I	0.038			INT		M	0.038		0.038	(NF EN ISO 11885:1998)		
Fer et ses composés (Fe)	I	8.369			INT		M	8.369		8.369	(NF EN ISO 11885:1998)		
Cuivre et ses composés (Cu)	I	0.659			INT		M	0.659		0.659	(EN ISO 10304-2:1996)		
Demande chimique en oxygène (DCO)	I	79.45			NRO		M	79.45		79.45	(NF T90-101:2001)		
Matières en suspension (MES)	I	26.483			NRO		M	26.483		26.483	(NF T90-105-2:1997)		

### Informations sur les prélèvements d'eau(E)

#### prélèvement dans les eaux de surface

masse d'eau pour prélèvement dans les eaux de surface - 5 - Adour entre Lahonce et la butte littorale

<b>prélèvement dans les eaux souterraines</b>	2648.0
<b>masse d'eau pour prélèvement dans les eaux souterraines</b>	Adour entre Lahonce et la butte littorale
<b>prélèvement d'un réseau de distribution</b>	
<b>prélèvement dans la mer ou l'océan (m3/an)</b>	
<b>masse d'eau pour prélèvement dans la mer ou l'océan (m3/an)</b>	
<b>Nombre de jours</b>	228.0

## Rejet air

### Emission des polluants atmosphériques(F)

Polluant	Emissions issue des fiches de calcul (kg)	Autre émission (kg)	Source autre émission	Emissions (kg)	Masse accidentelle (kg)	Méthode utilisée	Référence de la méthode	Designation de la méthode	Fiches de calcul	Norme(s) appliquée(s)	Valeur de la limite de quantification (en kg/m3)	Valeur moyenne des mesures (en kg/m3)	Volume du rejet (en m3)
Dioxyde de carbone (CO2) d'origine biomasse	0.0	0.0	0	0.0		C	AUT	Plan de Surveillance	CO2 Quotas-Four, CO2 Quotas-Fioul domestique, CO2 Quotas-Gaz naturel, CO2 Quotas-Four poche				
Dioxyde de carbone (CO2) d'origine non biomasse	2.5503666417003E7	0.0	0	2.55036664173313E7		M	AUT	Plan de Surveillance	CO2 Quotas-Four, CO2 Quotas-Fioul domestique, CO2 Quotas-Gaz naturel, CO2 Quotas-Four poche				
Sélénium				19.8		M	NRO			(NF EN 14385:2004)			
Poussières totales (TSP)				6304.0		M	NRO			(NF EN 13284-2:2004)			
Méthane (CH4)				3.2		C	AUT						
Dioxines et furanes (PCDD + PCDF) (exprimés en iTeq)				1.985E-4		M	NRO			(NF EN 1948-1:2006) (NF EN 1948-2:2006) (NF EN 1948-3:2006)			
Cuivre et ses composés (Cu)				270.7		M	NRO			(NF EN 14385:2004)			
Zinc et ses composés (Zn)				1071.3		M	NRO			(NF EN 14385:2004)			
Manganèse et ses composés (Mn)				366.2		M	NRO			(NF EN 14385:2004)			
Cadmium et ses composés (Cd)				6.1		M	NRO			(NF EN 14385:2004)			
Oxydes d'azote (NOx = NO + NO2) (en eq. NO2)				227921.3		M	NRO			(NF EN 14792:2006)			
Nickel et ses composés (Ni)				84.2		M	NRO			(NF EN 14385:2004)			
Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)				11922.1		M	NRO			(NF EN 12619:1999) (NF EN 13526:2002)			
Etain et ses composés (Sn)				10.5		M	NRO			(NF EN 14385:2004)			

Plomb et ses composés (Pb)			95.3		M	NRO			(NF EN 14385:2004)			
Vanadium et ses composés			14.1		M	NRO			(NF EN 14385:2004)			
Monoxyde de carbone (CO)			471675.5		M	NRO			(NF EN 15058:2006)			
Mercuré et ses composés (Hg)			8.1		M	NRO			(NF EN 13211:2001)			
Arsenic et ses composés (As)			8.5		M	NRO			(NF EN 14385:2004)			
Oxydes de soufre (SOx = SO2 + SO3) (en eq. SO2)			136936.6		M	NRO			(NF EN 14791:2006)			
Thallium et ses composés			8.9		M	NRO			(NF EN 14385:2004)			
Chrome et ses composés (Cr)			162.3		M	NRO			(NF EN 14385:2004)			
Cobalt et ses composés (Co)			8.2		M	NRO			(NF EN 14385:2004)			
Antimoine et ses composés (Sb)			9.1		M	NRO			(NF EN 14385:2004)			

## **emissions d'hydrofluorocarbures(G1)**

**HFC -23**

**HFC -32**

**HFC -41**

**HFC -4310mee**

**HFC -125**

**HFC -134**

**HFC -134a**

**HFC -152a**

**HFC -143**

**HFC -143a**

**HFC -227ea**

**HFC -236fa**

**HFC -245ca**

**HFC -365mfc**

## **Emissions de perfluorocarbures(G2)**

**CF4 (PFC-14)**

**C2F4 (PFC-116)**

**C3F8**

**C4F10**

**C5F12**

C6F14  
C4F8

Emissions de composés organique volatils non méthaniques(G3)

H340  
H350  
H350i  
H360D  
H360F  
H341  
H351

## CO2 quotas

### Estimation des émissions liées à la combustion(J1)

Réfèrent combustible	Installation	Consommation annuelle	Unité	La consommation	Niveau consommation inférieur	PCI	Unité PCI	Niveau méthode PCI	Niveau méthode PCI inférieur	Provenance PCI	Facteur d'émission de CO2	Unité CO2	Le FE	Niveau FE inférieur	Provenance du facteur d'émission	Facteur d'oxydation	Niveau facteur oxydation	Niveau facteur oxydation inférieur	Provenance facteur oxydation	Fraction biomasse	Emission après épuration	
Fioul domestique	4089530	CO2 Quotas-Fioul domestique	92.12	5	sans objet	non	35.46	2	sans objet	non	GEREP	75	(kg/GJ)	sans objet	non	Rapport Ominea	1	sans objet	non		0.0	244993.14
Gaz naturel liquéfié	4089542	CO2 Quotas-Gaz naturel	19250.76	10	sans objet	non	49.6	1	sans objet	non	GEREP	57.035	(kg/GJ)	sans objet	non	Fournisseur	1	sans objet	non	Fournisseur	0.0	3952681.547759

### Estimation des émissions liées à la combustion(J2)

*Émissions de dioxyde de carbone au titre du SEQE-UE (en kg) 1* 4197674.688

**Émissions de dioxyde de carbone au titre du SEQE-UE (en kg) 2** 4198000.0

**Justificatif si écart entre 1 et 2** pas d'écart

### Estimation des émissions liées au procédé(L1)

Installation	Quantité annuelle utilisée ou produite	Unité quantité annuelle	Niveau méthode pour la quantité annuelle	Niveau methode inférieur quantité	Facteur d'émission ou de corrélation	unite	Niveau méthode pour le FE	Niveau methode inférieur facteur émission	Provenance du facteur d'émission ou de corrélation	Facteur conversion CO2	Niveau méthode conversion CO2	Provenance facteur conversion CO2	Fraction biomasse	émission
--------------	--	-------------------------	--	-----------------------------------	--------------------------------------	-------	---------------------------	---	--	------------------------	-------------------------------	-----------------------------------	-------------------	----------

### Estimation des émissions liées au procédé(L2)

*Émissions de dioxyde de carbone au titre du SEQE-UE (en kg) 1* 2.13059917E7

<b>Émissions de dioxyde de carbone au titre du SEQE-UE (en kg) 2</b>	2.1303E7
<b>Justificatif si écart entre 1 et 2</b>	Pas d'écart
<b>Emissions de N2O au titre du SEQE-UE (en kg)</b>	
<b>Emissions de CF4 au titre du SEQE-UE (en kg)</b>	
<b>Emissions de C2F6 au titre du SEQE-UE (en kg)</b>	
<b>Emissions totales de gaz à effet de serre (en kg CO2eq) 6</b>	2.1303E7
<b>Emissions totales de gaz à effet de serre (en kg CO2eq) 7</b>	2.1303E7
<b>Justificatif si écart entre 6 et 7</b>	
<b>PDF</b>	

### **Estimation des émissions totales de CO2 quotas de l'établissement(M)**

**au moins une des sous-installations soumises au SEQE a fait l'objet d'une réduction significative de capacité, d'une cessation totale ou partielle d'activité telles que définies aux articles R 229-5-1, R 229-14 et R229-15 du code de l'environnement**

non

*Émissions de gaz à effet de serre au titre du SEQE-UE (en kg de CO2eq)* 2.5501E7

<b>Nom organisme vérificateur</b>	ERNSt&YOUNG
<b>Conclusion du rapport de vérification</b>	conclusion sans réserve
<b>Date du rapport de vérification</b>	20/02/2017
<b>Référence du dernier plan de surveillance approuvé</b>	02/11/2016
<b>Numéro de version du dernier plan de surveillance</b>	4
<b>Description de la méthode alternative du calcul des émissions, le cas échéant</b>	
<b>Informations</b>	
<b>Justification des lacunes éventuellement constatées dans les données</b>	
<b>Rapport de vérification</b>	

## Fiche calcul air : CO2 Quotas-Four (CO2 Quotas)

### Description de l'installation.(H1)

**Nombre d'heures de fonctionnement** 4049.0

**Cette installation est concernée par le chapitre III de la directive IED (puissance >= 50 MW)** non

**Volume d'activité de l'année** 658974.0

**Unité du volume d'activité** tonnes

**Type(s) de produit(s)** Billettes-Barres d'acier

Nom de l'appareil	Date de mise en service	Modification substantielle de l'appareil dans l'année	Appareil de combustion fonctionnant moins de 1500 heures par an en moyenne mobile calculée sur une période de 5 ans	Localisation sur le site	Activité(s) développée(s)	Nature de l'appareil	Préciser	Type de foyer	Capacité autorisée	Unité	Hauteur des rejets (en m)
CO2 Quotas-Four	14/08/1995			Four	Fusion de la ferraille	four(s) autre(s) que réacteur ou séchoir			1200000.0	tonnes	35.0

### Activités de l'installation si combustible(H21)

Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité	Appareil(s) de combustion	Débit (m3/h)	Méthode d'estimation du débit	Fréquence de la mesure du débit	Temps de fonctionnement (h)	Niveau de consommation annuelle	Niveau de méthode au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012 pour la consommation annuelle	Brut / Hors cendres	Cendres / Hors cendres	Teneur en eau (en %)	Teneur en carbone (en %)	Teneur en soufre (en %)	Teneur en cendres (en %)	Teneur en chlore (en %)	Teneur en CH4 (%)	Méthode d'estimation de la teneur en CH4	Fréquence de la mesure de la teneur en CH4	PCI	Unité PCI	Niveau de méthode pour le PCI	Niveau de méthode au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012 pour le PCI	Provenance du PCI	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en carbone)	Quantité de méthane oxydé par combustion (1000m3)	Type d'activité (combustion)	Masse volumique (t/m3)	Codes de déchets	Ecart PCI	Ecart fraction biomasse	Ids des appareil(s) consommateur		



combustible	annuelle		de combustion émetteur(s)	d'émission (kg/Gj)	méthode pour le facteur d'émission CO2	méthode inférieure au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	du facteur d'émission	d'oxydation du carbone (ratio)	méthode pour le facteur d'oxydation du carbone	méthode inférieure au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	du facteur d'oxydation du carbone	annuelles (kg)	équipement(s) de réduction	global d'épuration (%)	combustible H2	combustible H2	émission
-------------	----------	--	---------------------------	--------------------	--	---	-----------------------	--------------------------------	--	---	-----------------------------------	----------------	----------------------------	------------------------	----------------	----------------	----------

### Emissions de l'installation si mesure(H33)

Part des émissions associée à la combustion (%)	Part des émissions associée aux procédés (%)	Désignation du point de rejet	Appareil(s) de combustion émetteur(s)	Débit annuel des effluents (Nm3/an)	Débit moyen horaire annuel (Nm3/h)	Mesure en continu du débit	Fréquence de la mesure du débit (nb/an)*	Concentration moyenne de polluant à l'émission après traitement (kg/Nm3)	Unité	Mesure en continu de la concentration	Fréquence des mesures de concentration (nb/an)*	Fraction de biomasse (%)	Niveau de méthode pour la détermination des émissions par la mesure	Niveau méthode inférieure au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Emissions annuelles (kg)	Emissions au titre du SEQE-UE issues de la combustion (kg)	Emissions au titre du SEQE-UE issues des procédés (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
---	--	-------------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------	------------------------------------	----------------------------	--	--	-------	---------------------------------------	---	--------------------------	---	--	--------------------------	--	--	---	----------------------------------

### Emissions de l'installation si facteur d'émission ou corrélation (hors combustible)(H34)

Matière première ou production	Quantité de matière première ou volume d'activité	Unité de matière première ou de production	Facteur de corrélation (kg/unité d'activité)	Unité du facteur de corrélation	Préciser	Niveau de méthode pour le facteur de corrélation	Niveau de méthode inférieure au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Provenance du facteur de corrélation utilisé	Facteur de conversion du carbone (%)	Niveau de méthode pour le facteur de conversion du carbone	Niveau de méthode inférieure au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Provenance du facteur de conversion du carbone	Emissions annuelles (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)	Référent matière première ou production H2	Référent matière première ou production H2
--------------------------------	---	--	--	---------------------------------	----------	--	---	--	--------------------------------------	--	---	--	--------------------------	---	----------------------------------	--	--

### Emissions de l'installation si bilan matière(H35)

Part des émissions associée à la combustion (%)	Part des émissions associée aux procédés (%)	Appareil(s) de combustion émetteur(s)	Description des intrants	Quantités entrantes (kg)	Quantités sortantes hors émissions en équivalent intrants (kg)	Element sur lequel est indexé le bilan matière	Teneur moyenne de l'élément dans les intrants (%)	Part de l'élément dans le polluant émis (%)	Fraction de biomasse (%)	Emissions annuelles (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues de la combustion (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues des procédés (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
0.0	100.0		Anthracite	2085140.0		Carbone	85.33	27.29	0.0	6519787.328691302	6519787.3			
0.0	100.0		Graphite	1466800.0		Carbone	86.21	27.29	0.0	4633669.036277025	4633669.0			
0.0	100.0		Electrodes	963140.0		Carbone	100	27.29	0.0	3529278.123854923	3529278.1			
0.0	100.0		Chaux	1.91634E7		Carbone	2.17	27.29	0.0	1523802.784902395	1523802.8			
0.0	100.0		Dolomie	4705540.0		Carbone	2.02	27.29	0.0	348303.07072187607	348303.1			
0.0	100.0		Carbure de calcium	1128320.0		Carbone	34	27.29	0.0	1405748.625870225	1405748.6			

## Cinétique de dégradation(H36)

Quantités générées (kg)	Quantités captées (kg)	Émissions annuelles (kg)	Méthode de référence	Précision
-------------------------	------------------------	--------------------------	----------------------	-----------

## Fiche calcul air : CO2 Quotas-Fioul domestique (CO2 Quotas)

### Description de l'installation.(H1)

**Nombre d'heures de fonctionnement** 4049.0

**Cette installation est concernée par le chapitre III de la directive IED (puissance >= 50 MW)** non

**Volume d'activité de l'année** 658974.0

**Unité du volume d'activité** tonnes

**Type(s) de produit(s)** Billettes-Barres d'acier

Nom de l'appareil	Date de mise en service	Modification substantielle de l'appareil dans l'année	Appareil de combustion fonctionnant moins de 1500 heures par an en moyenne mobile calculée sur une période de 5 ans	Localisation sur le site	Activité(s) développée(s)	Nature de l'appareil	Préciser	Type de foyer	Capacité autorisée	Unité	Hauteur des rejets (en m)
CO2 Quotas-Fioul domestique	14/08/1995			Au niveau des groupes électrogènes de la station de traitement des eaux et de la coulée continue.	Assurer l'électricité du site en cas de défaillance du système électrique.	autre(s) équipement(s)			1200000.0	tonnes	35.0

### Activités de l'installation si combustible(H21)

Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité	Appareil de consommation	Débit de biogaz (m3/h)	Méthode d'estimation du débit	Fréquence de la mesure du débit	Temps de fonctionnement (h)	Niveau de consommation annuelle requis dans le règlement (UE) n°601/2012 pour la consommation annuelle	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012 pour la consommation annuelle	Brut / Hors cendres	Cendres / Hors cendres	Teneur en eau (en %)	Teneur en carbone (en %)	Teneur en soufre (en %)	Teneur en cendres (en %)	Teneur en chlore (en %)	Teneur en CH4 (%)	Méthode d'estimation de la teneur en CH4	Fréquence de la mesure de la teneur en CH4	PCI	Unité PCI	Niveau de méthode pour le PCI	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012 pour le PCI	Provenance du PCI	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en carbone)	Quantité de méthane oxydé par combustion (1000m3)	Type d'activité (combustion/procédé)	Masse volumique de la biomasse (t/m3)	Codes déchet	Ecart PCI	Ecart fraction biomasse	Ids des appareils consommés
204 - Fioul domestique	92.12	m3 (mètre cube)	CO2 Quotas-Fioul domestique					sans objet	non	0	0									35.46	GJ/m3	sans objet	non	GEREP	0.0		1					4089522

## Activités de l'installation si procede(H22)

Procédé	Quantité utilisée/produite	Unité	Précision	Niveau de méthode pour la quantité annuelle	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en carbone)	Type d'activité (combustion/procédé)	Masse volumique de la quantité de matière première ou production (t/m3)	Codes déchet

## Emissions de l'installation si plan de gestion de solvant(H31)

Utilisation d'un Plan de Gestion de Solvants simplifié (dans le cas d'un Schéma de Maîtrise des Emissions ou d'une VLE totale)	Quantité (kg) de solvants organiques, à l'Etat pur ou dans des mélanges achetés, qui est utilisée dans les installations pendant la période au cours de laquelle le bilan massique est calculé : (I1)	Quantité (kg) de solvants organiques à l'Etat pur ou dans des mélanges récupérés et réutilisés comme solvants à l'entrée de l'unité (le solvant recyclé est compté chaque fois qu'il est utilisé pour exercer l'activité) : (I2)	Emissions (kg) dans les gaz résiduaire : (O1)	Perte (kg) de solvants organiques dans l'eau, compte tenu, le cas échéant, du traitement des eaux résiduaire pour le calcul prévu dans O5 : (O2)	Quantité (kg) de solvants organiques qui subsistent sous forme d'impuretés ou de résidus dans les produits issus de l'opération : (O3)	Emissions (kg) non captées de solvants organiques dans l'air. Cela comprend la ventilation générale de locaux qui s'accompagne d'un rejet d'air dans l'environnement extérieur par les fenêtres, les portes, les ouvertures similaires : (O4)	Perte (kg) de solvants organiques et/ou de composés organiques due à des réactions chimiques ou physiques (y compris de ceux qui sont détruits, par incinération ou d'autres traitements de gaz et des eaux résiduaire, ou captés, par exemple par absorption, à condition qu'ils ne soient pas comptés dans O5, O7 ou O8 : (O5)	Solvants organiques (kg) contenus dans les déchets collectés : (O6)	Solvants organiques, ou solvants organiques contenus dans des mélanges, (kg) qui sont vendus ou sont destinés à la vente en tant que produits ayant une valeur commerciale : (O7)	Solvants organiques (kg) contenus dans des mélanges, récupérés en vue d'une réutilisation, mais non utilisés à l'entrée de l'unité, à condition qu'ils ne soient pas comptés dans O7 : (O8)	Solvants organiques (kg) libérés d'une autre manière : (O9)	Emissions diffuses au sens de la directive 1999/13/CE	Emissions totales au sens de la directive 1999/13/CE	Dont émission dans l'air	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)	

### Emissions de l'installation si facteur d'émission (combustion)(H32)

Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité	Appareil(s) de combustion émetteur(s)	Facteur d'émission (kg/Gj)	Niveau de méthode pour le facteur d'émission CO2	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Provenance du facteur d'émission	Facteur d'oxydation du carbone (ratio)	Niveau de méthode pour le facteur d'oxydation du carbone	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Provenance du facteur d'oxydation du carbone	Emissions annuelles (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)	Référent du combustible H2	Référent du combustible H2	Ecart facteur émission
204 - Fioul domestique	92.12	m3 (mètre cube)		75.0	sans objet	non	Rapport Ominea	1.0	sans objet	non		244993.14			4089530	1	

### Emissions de l'installation si mesure(H33)

Part des émissions associée à la combustion (%)	Part des émissions associée aux procédés (%)	Désignation du point de rejet	Appareil(s) de combustion émetteur(s)	Débit annuel des effluents (Nm3/an)	Débit moyen horaire annuel (Nm3/h)	Mesure en continu du débit	Fréquence de la mesure du débit (nb/an)*	Concentration moyenne de polluant à l'émission après traitement (kg/Nm3)	Unité	Mesure en continu de la concentration	Fréquence des mesures de concentration (nb/an)*	Fraction de biomasse (%)	Niveau de méthode pour la détermination des émissions par la mesure	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Emissions annuelles (kg)	Emissions au titre du SEQE-UE issues de la combustion (kg)	Emissions au titre du SEQE-UE issues des procédés (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
---	--	-------------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------	------------------------------------	----------------------------	--	--	-------	---------------------------------------	---	--------------------------	---	--	--------------------------	--	--	---	----------------------------------

### Emissions de l'installation si facteur d'émission ou corrélation (hors combustible)(H34)

Matière première ou production	Quantité de matière première ou volume d'activité	Unité de matière première ou de production	Facteur de corrélation (kg/unité d'activité)	Unité du facteur de corrélation	Préciser	Niveau de méthode pour le facteur de corrélation	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Provenance du facteur de corrélation utilisé	Facteur de conversion du carbone (%)	Niveau de méthode pour le facteur de conversion du carbone	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Provenance du facteur de conversion du carbone	Emissions annuelles (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)	Référent matière première ou production H2	Référent matière première ou production H2
--------------------------------	---	--	--	---------------------------------	----------	--	--	--	--------------------------------------	--	--	--	--------------------------	---	----------------------------------	--	--

### Emissions de l'installation si bilan matière(H35)

Part des émissions associée à la combustion (%)	Part des émissions associée aux procédés (%)	Appareil(s) de combustion émetteur(s)	Description des intrants	Quantités entrantes (kg)	Quantités sortantes hors émissions en équivalent intrants (kg)	Element sur lequel est indexé le bilan matière	Teneur moyenne de l'élément dans les intrants (%)	Part de l'élément dans le polluant émis (%)	Fraction de biomasse (%)	Emissions annuelles (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues de la combustion (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues des procédés (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
---	--	---------------------------------------	--------------------------	--------------------------	--	--	---	---	--------------------------	--------------------------	---	---	---	----------------------------------

### Cinétique de dégradation(H36)

Quantités générées (kg)	Quantités captées (kg)	Émissions annuelles (kg)	Méthode de référence	Précision
-------------------------	------------------------	--------------------------	----------------------	-----------

## Fiche calcul air : CO2 Quotas-Gaz naturel (CO2 Quotas)

### Description de l'installation.(H1)

**Nombre d'heures de fonctionnement** 4049.0

**Cette installation est concernée par le chapitre III de la directive IED (puissance >= 50 MW)** non

**Volume d'activité de l'année** 658974.0

**Unité du volume d'activité** tonnes

### Type(s) de produit(s)

Nom de l'appareil	Date de mise en service	Modification substantielle de l'appareil dans l'année	Appareil de combustion fonctionnant moins de 1500 heures par an en moyenne mobile calculée sur une période de 5 ans	Localisation sur le site	Activité(s) développée(s)	Nature de l'appareil	Préciser	Type de foyer	Capacité autorisée	Unité	Hauteur des rejets (en m)
CO2 Quotas-Gaz naturel	14/08/1995			Four	Fusion du four	four(s) autre(s) que réacteur ou séchoir			1200000.0	tonnes	35.0

### Activités de l'installation si combustible(H21)

Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité	Appareil de combustion	Débit (m3/h)	Méthode d'estimation du débit	Fréquence de la mesure du débit	Temps de fonctionnement (h)	Niveau de consommation annuelle	Niveau de consommation requis dans le règlement (UE) n°601/2012 pour la consommation annuelle	Brut / méthode sec	Cendres / Hors cendres	Teneur en eau (en %)	Teneur en carbone (en %)	Teneur en soufre (en %)	Teneur en cendres (en %)	Teneur en chlore (en %)	Teneur en CH4 (%)	Méthode d'estimation de la teneur en CH4	Fréquence de la mesure de la teneur en CH4	PCI	Unité PCI	Niveau de méthode pour le PCI	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012 pour le PCI	Provenance du PCI	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en carbone)	Quantité de méthane oxydé par combustion (1000m3)	Type d'activité (combustion)	Masse volumique du combustible (t/m3)	Codes de déchets	Ecart PCI	Ecart fraction biomasse	Ids des appareils(s) consommés
- 18 -																																



						n°601/2012				n°601/2012									
302 - Gaz naturel liquéfié	19250.76	MWh PCI (mégawatt heure pouvoir calorifique inférieur)		57.035	sans objet	non	Fournisseur	1.0	sans objet	non	Fournisseur	3952681.54776			4089542	1			

### Emissions de l'installation si mesure(H33)

Part des émissions associée à la combustion (%)	Part des émissions associée aux procédés (%)	Désignation du point de rejet	Appareil(s) de combustion émetteur(s)	Débit annuel des effluents (Nm3/an)	Débit moyen horaire annuel (Nm3/h)	Mesure en continu du débit	Fréquence de la mesure du débit (nb/an)*	Concentration moyenne de polluant à l'émission après traitement (kg/Nm3)	Unité	Mesure en continu de la concentration	Fréquence des mesures de concentration (nb/an)*	Fraction de biomasse (%)	Niveau de méthode pour la détermination des émissions par la mesure	Niveau méthode inférieure au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Emissions annuelles (kg)	Emissions au titre du SEQE-UE issues de la combustion (kg)	Emissions au titre du SEQE-UE issues des procédés (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
---	--	-------------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------	------------------------------------	----------------------------	--	--	-------	---------------------------------------	---	--------------------------	---	--	--------------------------	--	--	---	----------------------------------

### Emissions de l'installation si facteur d'émission ou corrélation (hors combustible)(H34)

Matière première ou production	Quantité de matière première ou volume d'activité	Unité de matière première ou de production	Facteur de corrélation (kg/unité d'activité)	Unité du facteur de corrélation	Préciser	Niveau de méthode pour le facteur de corrélation	Niveau de méthode inférieure au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Provenance du facteur de corrélation utilisé	Facteur de conversion du carbone (%)	Niveau de méthode pour le facteur de conversion du carbone	Niveau méthode inférieure au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Provenance du facteur de conversion du carbone	Emissions annuelles (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)	Référent matière première ou production H2	Référent matière première ou production H2
--------------------------------	---	--	--	---------------------------------	----------	--	---	--	--------------------------------------	--	--	--	--------------------------	---	----------------------------------	--	--

### Emissions de l'installation si bilan matière(H35)

Part des émissions associée à la combustion (%)	Part des émissions associée aux procédés (%)	Appareil(s) de combustion émetteur(s)	Description des intrants	Quantités entrantes (kg)	Quantités sortantes hors émissions en équivalent intrants (kg)	Element sur lequel est indexé le bilan matière	Teneur moyenne de l'élément dans les intrants (%)	Part de l'élément dans le polluant émis (%)	Fraction de biomasse (%)	Emissions annuelles (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues de la combustion (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues des procédés (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
---	--	---------------------------------------	--------------------------	--------------------------	--	--	---	---	--------------------------	--------------------------	---	---	---	----------------------------------

### Cinétique de dégradation(H36)

Quantités générées (kg)	Quantités captées (kg)	Emissions annuelles (kg)	Méthode de référence	Précision
-------------------------	------------------------	--------------------------	----------------------	-----------

## Fiche calcul air : CO2 Quotas-Four poche (CO2 Quotas)

### Description de l'installation.(H1)

**Nombre d'heures de fonctionnement** 4049.0

**Cette installation est concernée par le chapitre III de la directive IED (puissance >= 50 MW)** non

**Volume d'activité de l'année** 658974.0

**Unité du volume d'activité** tonnes

### Type(s) de produit(s)

Nom de l'appareil	Date de mise en service	Modification substantielle de l'appareil dans l'année	Appareil de combustion fonctionnant moins de 1500 heures par an en moyenne mobile calculée sur une période de 5 ans	Localisation sur le site	Activité(s) développée(s)	Nature de l'appareil	Préciser	Type de foyer	Capacité autorisée	Unité	Hauteur des rejets (en m)
CO2 Quotas-Four poche	14/08/1995			Zone Four Poche en production	Réajuster la composition chimique de l'acier liquide selon les spécifications des clients.	four(s) autre(s) que réacteur ou séchoir			1200000.0	tonnes	35.0

### Activités de l'installation si combustible(H21)

Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité	Appareil de combustion	Débit de biogaz (m3/h)	Méthode d'estimation du débit	Fréquence de la mesure du débit	Temps de fonctionnement (h)	Niveau de mesure pour la consommation annuelle	Niveau de mesure inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012 pour la	Brut / Hors cendres	Cendres / Hors cendres	Teneur en eau (en %)	Teneur en carbone (en %)	Teneur en soufre (en %)	Teneur en cendres (en %)	Teneur en chlore (en %)	Teneur en CH4 (%)	Méthode d'estimation de la teneur en CH4	Fréquence de la mesure de la teneur en CH4	PCI	Unité	Niveau de méthode pour le PCI	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012 pour le	Provenance du PCI	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en carbone)	Quantité de méthane oxydé par combustion (1000m3)	Type d'activité (combustion)	Masse volumique du combustible (t/m3)	Codes de déchet	Ecart PCI	Ecart fraction biomasse	Ids des appareils consommés
- 21 -																																



Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité	Appareil(s) de combustion émetteur(s)	Facteur d'émission (kg/Gj)	Niveau de méthode pour le facteur d'émission CO2	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Provenance du facteur d'émission	Facteur d'oxydation du carbone (ratio)	Niveau de méthode pour le facteur d'oxydation du carbone	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Provenance du facteur d'oxydation du carbone	Emissions annuelles (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)	Référent du combustible H2	Référent du combustible H2	Ecart facteur émission
------------------------	-----------------------	-------	---------------------------------------	----------------------------	--	--	----------------------------------	--	--	--	--	--------------------------	---	----------------------------------	----------------------------	----------------------------	------------------------

### Emissions de l'installation si mesure(H33)

Part des émissions associée à la combustion (%)	Part des émissions associée aux procédés (%)	Désignation du point de rejet	Appareil(s) de combustion émetteur(s)	Débit annuel des effluents (Nm3/an)	Débit moyen horaire annuel (Nm3/h)	Mesure en continu du débit	Fréquence de la mesure du débit (nb/an)*	Concentration moyenne de polluant à l'émission après traitement (kg/Nm3)	Unité	Mesure en continu de la concentration	Fréquence des mesures de concentration (nb/an)*	Fraction de biomasse (%)	Niveau de méthode pour la détermination des émissions par la mesure	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Emissions annuelles (kg)	Emissions au titre du SEQE-UE issues de la combustion (kg)	Emissions au titre du SEQE-UE issues des procédés (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
---	--	-------------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------	------------------------------------	----------------------------	--	--	-------	---------------------------------------	---	--------------------------	---	--	--------------------------	--	--	---	----------------------------------

### Emissions de l'installation si facteur d'émission ou corrélation (hors combustible)(H34)

Matière première ou production	Quantité de matière première ou volume d'activité	Unité de matière première ou de production	Facteur de corrélation (kg/unité d'activité)	Unité du facteur de corrélation	Préciser	Niveau de méthode pour le facteur de corrélation	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Provenance du facteur de corrélation utilisé	Facteur de conversion du carbone (%)	Niveau de méthode pour le facteur de conversion du carbone	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Provenance du facteur de conversion du carbone	Emissions annuelles (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)	Référent matière première ou production H2	Référent matière première ou production H2
--------------------------------	---	--	--	---------------------------------	----------	--	--	--	--------------------------------------	--	--	--	--------------------------	---	----------------------------------	--	--

### Emissions de l'installation si bilan matière(H35)

Part des émissions associée à la combustion (%)	Part des émissions associée aux procédés (%)	Appareil(s) de combustion émetteur(s)	Description des intrants	Quantités entrantes (kg)	Quantités sortantes hors émissions en équivalent intrants (kg)	Element sur lequel est indexé le bilan matière	Teneur moyenne de l'élément dans les intrants (%)	Part de l'élément dans le polluant émis (%)	Fraction de biomasse (%)	Emissions annuelles (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues de la combustion (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues des procédés (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
0.0	100.0		Graphite	736280.0		Carbone	83.98	27.29	0.0	2265767.4752653654	2265767.5			
0.0	100.0		Electrodes	162980.0		Carbone	100	27.29	0.0	597215.0971051360	597215.1			
0.0	100.0		Ferrosilicium	1139690.0		Carbone	0.37	27.29	0.0	15452.0080615610.0	15452.0			
0.0	100.0		Silicomanganèse	6050320.0		Carbone	1.73	27.29	0.0	383549.05093440827	383549.1			
0.0	100.0		Chaux	1751160.0		Carbone	1.30	27.29	0.0	83419.12788567202	83419.1			

### **Cinétique de dégradation(H36)**

Quantités générées (kg)	Quantités captées (kg)	Émissions annuelles (kg)	Méthode de référence	Précision
-------------------------	------------------------	--------------------------	----------------------	-----------

## Section sol

### Émissions de polluants dans le sol(S)

Emission (kg)	Masse accidentelle (kg)	Méthode utilisée	Référence de la méthode	Designation abrégée ou brève description de la méthode	Norme(s) appliquée(s)	Valeur de la limite de quantification (en kg/m3)	Valeur moyenne des mesures (en kg/m3)	Volume du rejet (en m3)
---------------	-------------------------	------------------	-------------------------	--	-----------------------	--	---------------------------------------	-------------------------

## Section déchets

### Production ou expédition de déchets(Nx1)

Désignation usuelle	Quantité produite	Méthode utilisée	Référence de la méthode	Designation abrégée ou brève description de la méthode	Filière d'élimination	Nom du site récepteur	Département	Pays	Nom de l'établissement assurant l'élimination/valorisation	Adresse de l'établissement assurant l'élimination/valorisation	Adresse de l'établissement réceptionnant le déchet	Identifiant dechet	Numéro de notification
16 01 07*	filtres à huile	0.0	Pesage			R13	CHIMIREC	DARCOLOS				ZI de Mounéou. 40 400 TARTAS	292
13 02 07*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification facilement biodégradables	0.0	Pesage			D1	CHIMIREC	DARCOLOS				ZI de Mounéou. 40 400 TARTAS	260
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses	0.1	Pesage			R13	CHIMIREC	DARCOLOS				ZI de Mounéou. 40 400 TARTAS	311
15 02 02*	absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses	0.58	Pesage			R13	CHIMIREC	DARCOLOS				ZI de Mounéou. 40 400 TARTAS	290
13 05 02*	boues provenant de séparateurs eau/hydrocarbures	108.98	Pesage			R13	SCORI FRONTIGNAN	Charente				Chez Boutillet. 16 480 ORILLES	272
10 02 07*	déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des	85.96	Pesage			R13	ISDD Occitanis	Tarn				BP 145 CS 70-145 Lieu dit Mariele. 81 300 GRAULHET	158

	substances dangereuses													
15 01 01	emballages en papier/carton	15.82	Pesage			D13	SAICA NATUR	Landes				1,avenue du 1er mai. 40 220 TARNOS	283	
10 01 01	mâchefers, scories et cendres sous chaudière (sauf cendres sous chaudière visées à la rubrique 10 01 04)	90333.0	Pesage			D1	Enterprise TSV-DURRUTY	Pyrénées-Atlantiques				Avenue de l'Ursuya. 64 250 Cambo les Bains	159	
12 01 02	fines et poussières de métaux ferreux	1629.02	Pesage			R4	Pas d'établissement intermédiaire		ESPAGNE	ARCELORMITANO	Gijon LG Residencia La Granda Gozon 33 148 ASTURIAS	Pas d'établissement intermédiaire	274	
20 01 35*	équipements électriques et électroniques mis au rebut contenant des composants dangereux , autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21 et 20 01 23	10.15	Pesage			R4	CHIMIREC-DARROS	Landes				ZI de Mounéou. 40 400 TARTAS	408	
15 01 03	emballages en bois	116.02	Pesage			R12	SAICA NATUR	Landes				1, avenue du 1er mai. 40 220 TARNOS	285	
18 01 03*	déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection	0.53	Pesage			D10	VEOLIA PROPRETEE transfert	Pyrénées-Atlantiques				Chemin de l'Oustaonau. 64 100 Bayonne	350	
10 02 99	déchets non spécifiés ailleurs	51.36	Pesage			D1	Pas d'établissement intermédiaire		ESPAGNE	VERTER-RECUPERACION MARUGAN	Carriera N-634 # Pol. Ibur Erreka ZALDIBAR # Apart. 258 - 48260 ERMUA	Pas d'établissement intermédiaire	180	
15 01 02	emballages en matières plastiques	10.34	Pesage			R12	SAICA NATUR	Landes				1 avenue du 1er mai. 40 220 TARNOS	284	
16 11 02	revêtements de fours et réfractaires à base de carbone provenant de procédés métallurgiques autres que ceux visés à la rubrique 16 11 01	541.24	Pesage			R12	Pas d'établissement intermédiaire		ESPAGNE	RECUPERACION MARUGAN	Empresarial Andorra IV. Calle Orcalla.9. 44 500 ANDORRA (TERUEL)	Pas d'établissement intermédiaire	317	
10 02 07*	déchets solides provenant de	10566.0	Pesage			R4	Pas d'établissement intermédiaire		ESPAGNE	BEFESA ZINC Aser	Carretera Bilbao-Plencia 48 950 Erandio	Pas d'établissement intermédiaire	158	FR 2015-06421

	l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses									(BIZKAIA)			
16 07 08*	déchets contenant des hydrocarbures	7.21	Pesage			R1	CHIMIREC-DARROS					ZI de Mounéou. 40 400 TARTAS	319
15 01 06	emballages en mélange	130.74	Pesage			D1	SITA SUD OUEST	Pyrénées-Atlantiques				BP 434. 64 600 ANGLET	288
20 01 21*	tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure	0.0	Pesage			R13	CHIMIREC-DARROS					ZI de Mounéou. 40 400 TARTAS	401
17 05 03*	terres et cailloux contenant des substances dangereuses	10.3	Pesage			D8	TRIADIS SERVICES	Haute-Garonne				ZI du Terroir, 27 avenue Léon Louhaux. 31 140 SAINT ALBAN	340
08 03 18	déchets de toner d'impression autres que ceux visés à la rubrique 08 03 17	0.0	Pesage			R13	ATMOSPHERE	Piège				7 chemin du Grand Pas. ZA Auguste II. 33 160 CESTAS	147
19 12 02	métaux ferreux	120.36	Pesage			D5	SARL ATLANTIQUE RECUPERATION	Landes				Lieu dit Maroy. 40 500 BAS-MAUCO	397
19 12 12	autres déchets (y compris mélanges) provenant du traitement mécanique des déchets autres que ceux visés à la rubrique 19 12 11	16589.0	Pesage			R4	FERIMET		ESPAGNE	FERIMET	Calle Alondegui, Nave A3. Poligono Industrial Itziar. 20829 DEBA	Calle Alondegui, Nave A3. Poligono Industrial Itziar. 20829 DEBA	405

## Quantité totale de déchets dangereux(Nx2)

Quantité totale de déchets dangereux produits (t/an) 10779.81

## Quantité totale de déchets non dangereux(Nx3)

Quantité totale de déchets non dangereux produits (t/an) 109536.9

## Réception ou traitement des déchets(Ny1)

Désignation usuelle	Sortie de statut de déchets	Département	Pays	Numéro de notification	Quantité admise	Quantité traitée	Filière de traitement	Identifiant dechet
---------------------	-----------------------------	-------------	------	------------------------	-----------------	------------------	-----------------------	--------------------

## Quantité totale de déchets dangereux traités(Ny2)

Quantité totale de déchets dangereux traités (t/an) - 27 -

**Quantité totale de déchets non dangereux traités(Ny3)**

*Quantité totale de déchets non dangereux traités  
(t/an)*

## Section Anomalies

### Ensemble des anomalies de la déclaration(Anomalies)

F	La valeur déclarée pour le polluant "Cuivre et ses composés (Cu)" est considérée comme une valeur aberrante potentielle car il est constaté une augmentation de plus de 200 % ou une diminution de plus de 90 % des émissions par rapport à l'année précédente	Commentaire Exploitant : Pas d'explication. Contrôle trimestriel.	
F	La valeur déclarée pour le polluant "Manganèse et ses composés (Mn)" est considérée comme une valeur aberrante potentielle car il est constaté une augmentation de plus de 200 % ou une diminution de plus de 90 % des émissions par rapport à l'année précédente	Commentaire Exploitant : Pas d'explication. Contrôle trimestriel	
F	La valeur déclarée pour le polluant "Chrome et ses composés (Cr)" est considérée comme une valeur aberrante potentielle car il est constaté une augmentation de plus de 200 % ou une diminution de plus de 90 % des émissions par rapport à l'année précédente	Commentaire Exploitant : Pas d'explication. Contrôle trimestriel.	
N11	Le tonnage déclaré pour le déchet "autres déchets (y compris mélanges) provenant du traitement mécanique des déchets autres que ceux visés à la rubrique 19 12 11 (19 12 12)" est considéré comme une valeur aberrante potentielle car il est constaté une augmentation de plus de 500 % ou une diminution de plus de 90 % du tonnage par rapport à l'année précédente	Commentaire Exploitant : Diminution du tonnage	
N11	Le tonnage déclaré pour le déchet "déchets de toner d'impression autres que ceux visés à la rubrique 08 03 17 (08 03 18)" est considéré comme une valeur aberrante potentielle car il est constaté une augmentation de plus de 500 % ou une diminution de plus de 90 % du tonnage par rapport à l'année précédente	Commentaire Exploitant : Pas d'évacuation.	
N11	Le tonnage déclaré pour le déchet "déchets non spécifiés ailleurs (10 02 99)" est considéré comme une valeur aberrante potentielle car il est constaté une augmentation de plus de 500 % ou une diminution de plus de 90 % du tonnage par rapport à l'année précédente	Commentaire Exploitant : Le déchet est en stock sur le site pour étudier la possibilité d'une valorisation.	
N11	Aucune valeur n'a été saisie cette année pour le déchet "métaux non ferreux (19 12 03)"	Commentaire Exploitant : Pas d'évacuation.	
N11	Aucune valeur n'a été saisie cette année pour le déchet "déchets non spécifiés ailleurs (10 01 99)"	Commentaire Exploitant : Pas d'évacuation.	
N11	Aucune valeur n'a été saisie cette année pour le déchet "autres combustibles (y compris mélanges) (13 07 03*)"	Commentaire Exploitant : Pas de déchet	
N11	Aucune valeur n'a été saisie cette année pour le déchet "accumulateurs au plomb (16 06 01*)"	Commentaire Exploitant : Pas de déchet.	

## Section signataire

### Responsable de la déclaration(Z)

**Nom** ALMANDOZ ENDARA Irene

*Date* 28/02/2017

**Qualité** Adjointe déléguée QSE

**Nom** ALMANDOZ ENDARA Irene

**Fonction** Adjointe déléguée QSE

**Tél.** [REDACTED]

**Fax**

**mél** [REDACTED]

**Observations du signataire : (Indiquer, en particulier les éventuels changements intervenus sur l'établissement au cours de l'année écoulée tels que périmètre des activités, nouveaux procédés de traitements,?)**